

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt et un,

le 16 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochêne de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
11 MARS 2021

DATE d'AFFICHAGE
19 MARS 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 33
Votants : 37

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Anne-Cécile BLANCHARD, - Nicole KORN, Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE, - Béatrice DENIGOT.

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian BILLY a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°26-2021 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARCS D'ACTIVITES – FIXATION DE PRIX DE VENTE DE FONCIER SUR LE PARC D'ACTIVITES DE LA LANDE A DAMGAN

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, rappelle le projet de développement du Parc d'Activités de La Lande à Damgan, afin de répondre aux nombreuses sollicitations d'entreprises sur ce secteur. Dans ce cadre, la commission développement économique s'est réunie le 21 janvier 2021 pour fixer les prix de vente du foncier sur ce parc. Ce travail s'est opéré avec la volonté de répondre à l'objectif présidentiel d'atteindre l'équilibre financier sur l'opération.

Ainsi, après prise en compte du coût de revient de l'opération d'aménagement, il est proposé la grille tarifaire ci-dessous :

- 40 € HT le m² pour lots > 1 000 m²
- 45 € HT le m² pour lots ≤ 1 000 m²

Il est rappelé que cette tarification ne prévaut pas des prix à définir sur les futures opérations d'aménagement potentielles. Le prix comprend un lot viabilisé de tous les réseaux (adduction en eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, télécom) et un accès. Le prix est soumis à la TVA sur marge.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'immeubles, l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), sera sollicité, conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210316-DELIB_26_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire,
l'unanimité :

- **FIXE** les prix de vente du foncier pour l'extension du Parc d'Activités de La Lande à Damgan de la manière suivante :
 - 40 € HT le m² pour lots > 1 000 m²
 - 45 € HT le m² pour lots ≤ 1 000 m²

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 18/03/2021
Le Président,

